ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS D'USAGE ET DE LA FORET USAGERE (ADDUFU)

ASSEMBLEE GENERALE
18 Février 2023

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être aussi nombreux.

Remerciements .
Tout d'abord, je remercie spécialement M. le Maire de La Teste de Buch pour la mise à disposition de cette salle et de tous les équipements utiles à la tenue de cette assemblée dans les meilleures conditions.
Tous mes remerciements également à Mme Giobbio, gestionnaire du Parc des Expositions, Pascal Ducourneau Responsable technique et son adjoint Mederegh Daoud
Nous sommes honorés de compter parmi nous cette après midi :
M.Le Maire de LTB , ses adjoints , Angélique Tilleul, en charge du développement durable, et JF Boudigues, Référent « Forêt Usagère ».
Tous les élus,
Mmes et MM. les représentants des associations, toujours présentes à nos côtés pour la Forêt Usagère.
Se sont excusées Mme la Députée Sophie Panonacle, Mme le Maire de GM et son adjointe Elisabeth Rezer Sandillon, M.Vital Baude, Conseiller Régional...

Le mot de la Présidente
L'assemblée générale est toujours un moment fort pour l'ADDUFU qui vient à la rencontre de ses adhérents, de ses amis et de tous ceux qui partagent avec elle la passion de la FU et qui se battent pour les droits d'usage.
L'Avenir de la Forêt Usagère doit s'écrire dans la droite ligne du Présent, façonné par 5 siècles de régénération naturelle et de gestion jardinée « en bon père de famille ».
L'ADDUFU, " Centenaire " toujours bien portante avec à ce jour 1300 adhérents, poursuivra inlassablement son engagement pour la cause de la Forêt Usagère.
Pour la perpétuation des Droits d'Usage et leur reconnaissance comme mode de gestion forestière, protectrice des écosystèmes,
Pour la défense des Usagers,
Pour la préservation du site, dont la beauté singulière et la richesse incomparable de sa biodiversité en font un patrimoine naturel unique,
Pour favoriser le dialogue avec tous les acteurs locaux impliqués,
Pour oeuvrer à la promotion de la Forêt Usagère auprès de tous **et à la transmission** de ce patrimoine aux jeunes générations.

Les Usagers comptent sur le soutien des Maires des communes usagères, qui sont leurs représentants officiels.
La loi leur donne cette légitimité.
C'est au nom de cette légitimité que nous attendons d'eux qu'ils unissent leurs voix à celle des Usagers pour faire cause commune .

La Présidente formule le vœu que l'année 2023 marque le début du Renouveau..
Notre Forêt Usagère a beaucoup souffert cet été. Mais elle n'est pas terrassée car elle porte en elle l'énergie de la résilience. Notre Forêt renaîtra. La Nature est plus forte que tout...

Mesdames, Messieurs,

Je ne commencerai pas cette AG sans rappeler à notre mémoire le souvenir d'un Grand Défenseur de la Forêt Usagère qui nous a quittés au mois de Novembre.
Avec mes amis du CA, je tiens à rendre publiquement hommage à André Gousset, si dévoué à la cause de la Forêt Usagère , qu'il n'a jamais cessé de servir et de défendre avec passion et conviction...
En mémoire de son engagement indéfectible, nos pensées vont vers lui en cet instant …
Nous ne l' oublierons pas..

Intervention de M Patrick DAVET, Maire de La Teste de Buch

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1) RAPPORT D'ACTIVITES 2022

1 – LES ACTIONS DE L'ADDUFU POUR LA DEFENSE DE LA FORET USAGERE ET DES DROITS D' USAGE

A- EN 2022, MAINTENIR LE CAP SUR LES DOSSIERS EN COURS

L'année 2022 s'était ouverte dans la continuité de 2021 : chaque année, la même détermination anime l'ADDUFU pour oeuvrer à la défense des Baillettes et Transactions et des Droits d'Usage.
L'Association se doit d' être présente partout où l'avenir de la Forêt usagère est en jeu et intervenir au cœur des débats qui la concernent.

- **La mobilisation n'a pas faibli en 2022 pour défendre la cause de la Forêt Usagère :**

Elle n'a pas faibli car 2021 ne nous a pas apporté les réponses tant attendues sur les problématiques majeures ci-après : Plan simple de gestion en FU ; défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) ; atteintes aux codes de l'Environnement et de l'Urbanisme.
C'est au cours du 1er semestre 2022 qu'un fait marquant a surgi : à savoir, la publication, au mois de Mai, du rapport de la Mission Interministérielle …
Ce rapport marquera-t-il l'épilogue de l'affaire dite du « plan simple de gestion » ? Rien n'est moins sûr.
En parcourant la liste des sept « Recommandations » émises à l'adresse des différents acteurs de la gestion de la forêt usagère, trois d'entre elles retiennent particulièrement notre attention puisqu'elles font écho aux batailles que nous menons :

- Recommandation aux syndics des usagers et des propriétaires sur les travaux de DFCI :

« Donner un accord pour la réalisation des coupes nécessaires au titre de la DFCI »
« Convenir en accord avec l'ASA DFCI des modalités de dévolution du produit de ces coupes »

L'ADDUFU apporte son soutien à cette opération, (comme elle le rappelle à chaque fois que l'occasion lui en est donnée). En revanche, elle n'a de cesse de répéter que ces travaux de mise en sécurité doivent être entrepris dans le respect des Droits d'Usage, « servitude fondée en titre et protégée par le Code Civil » (*selon le rapport de la Mission interministérielle),* sous le contrôle des syndics généraux et sur la base des règles de la Transaction de 1917 adaptées spécifiquement à l'opération en question.
Si on remonte dans le passé, cette démarche pragmatique avait été suivie en 1952, précisément lors de la création de la piste 214 !
Une délibération du 6 janvier 1952 émise en conseil des syndics généraux nous en apporte la preuve patente !

Il est dommage que le projet de convention entre l'ASA DFCI et les Syndics Généraux, proposée par la Mairie de LTB, qui adoptait la même démarche pragmatique en s'inspirant de la Transaction de 1917, se soit heurté au refus de la DFCI !
Marquage des pins à couper par les Syndics Généraux, assistés des conseillers techniques de l'ASA-DFCI désignés par son président.
Bois d'œuvre proposé avant coupe à l'usage selon les besoins. Il sera prélevé et évacué sans délai.
Bois coupé entreposé en forêt usagère avant l'adjudication publique telle que décrite dans les « Baillettes et Transactions ».
Sommes récoltées par la vente du bois versées à la Caisse Syndicale.
Coupes réalisées par l'entreprise mandatée par l'ASA-DFCI.
Remise en état obligatoire des chemins dégradés par les travaux à la charge de l'entreprise mandatée par l'ASA-DFCI

- Recommandation au Préfet (DRAAF,DREAL, DDTM), au CRPF, à la Mairie de La Teste de Buch sur les plans simples de gestion :

« ***Dans le cas de la FU, les plans simples de gestion doivent être agréés en respectant l'article 312-18 du Code forestier, c'est à dire sous réserve qu'ils soient présentés conjointement par le propriétaire et les syndics des usagers*** »

Reconnaissons tout d'abord que l'essentiel est préservé : car, le plan simple de gestion que nous avons combattu pendant des mois , n'est pas agréé par la Ministre de la Transition écologique. Et ce, au motif que ce plan n'a pas été présenté conjointement par le propriétaire et les syndics d'usagers en application de l'article 312-18 du code forestier.
En clair, le non-respect d'une condition essentielle de forme a motivé la décision de rejet. Il est étonnant que les autorités en charge de ce dossier (DREAL et CRPF), spécialistes de la gestion forestière et du Code forestier, soient passées à côté de l'article 312-18 .
Ou bien s'agit-il d'un passage en force pour faire tomber les règles régissant la forêt usagère?

- Recommandation à la Mairie de La Teste de Buch sur les atteintes à l'urbanisme :

« ***Faire appliquer sans délai toutes les prescriptions en matière de réglementation de l'urbanisme*** »

Nous nous félicitons de cette recommandation.
Nous sommes en effet intervenus à plusieurs reprises non seulement auprès du Maire, mais aussi auprès de la DREAL, pour qu'ils agissent contre les constructions illégales en forêt usagère et pour faire procéder à l'enlèvement d'un mobil home qui n'a pas sa place dans un site classé ! Rien ne s'est passé, comme l'ont constaté les Inspecteurs de la Mission Interministérielle...
Les exhortations incessantes de notre part ne suffisent pas : il appartient aux autorités compétentes de faire respecter la Loi et d'agir en justice pour exiger la remise en état du site classé !

Enfin, l'ADDUFU se félicite que le rapport confirme sans équivoque les droits d'usage des habitants du Cap Ferret et d'Arcachon
Nous voilà rassurés !

➢ **La cause de la Forêt Usagère doit parfois se faire entendre devant la Justice ,** pour faire réprimer les délits commis en violation des Droits d'Usage.
Des plaintes au pénal ont été déposées en 2018 et 2019 pour des faits de coupes illégales, vols de bois et complicité de vol de bois.
Qu'en est-il du suivi de ces plaintes ? Elles sont toujours en cours d'investigation au Parquet de Bordeaux.

Parallèlement, une action devant le Tribunal judiciaire de Bordeaux est en cours : cette action vise d'une part, à faire reconnaître que les coupes illégales et le commerce illégal du bois coupé sont constitutifs d'une faute au sens du Code civil et, d'autre part, à obtenir réparation du préjudice subi par les Usagers.
Tous nos remerciements à notre avocat, Maxence Waterlot, pour son expertise précieuse ...

➢ **La cause de la Forêt Usagère doit s'imposer prioritairement dans tout projet d'aménagement territorial :**

Il ne fait aucun doute que, dans tout projet d'aménagement térritorial ayant notamment pour ambition de lutter contre les impacts du changement climatique, la prise en considération de la forêt usagère est incontournable.
Dans cette optique, l'ADDUFU veillera autant que faire se peut, à ce que la sauvegarde de l'intégrité du site soit privilégiée dans le futur schéma d'organisation territoriale (SCOT)

Tous ces sujets nous mobilisaient jusqu'à ce 12 juillet 2022....
Personne ne pourra oublier l'indicible tragédie qui a meurtri notre Patrimoine emblématique.

B - 12 JUILLET 2022 : L'INCENDIE DU SIECLE

Au plus fort de la tragédie, notre association a subi nombre d'attaques, toutes aussi injustifiées que mensongères. Portée par l'exigence de vérité, elle y a répondu en temps voulu.

-L'ADDUFU n'a jamais empêché les travaux d'élargissement des voies de secours. Jamais ! Dans un communiqué de presse, l'ADDUFU a tenu à rétablir la vérité :
Du 27 avril 2021 au démarrage des travaux, le 5 juillet 2022, 14 mois se sont écoulés. Pourquoi la DFCI a-t-elle attendu tout ce temps !

-Et même au plus fort de l'incendie , lorsqu'il s'est agi de créer des pare-feux pour contrer la violence du feu, la DFCI persistait dans l'illégalité : mise à l'écart des syndics généraux, non marquage des arbres à couper, évacuation de tous les bois coupés après négociation directe avec les entreprises qui se rémunéraient ainsi, alors que la DFCI ne peut disposer librement des arbres de la Forêt Usagère, comme il ressort des Baillettes et Transactions.
L'ADDUFU l'a rappelé à la Préfète, au Maire de LTB, aux Syndics Généraux. En vain !
Des quantités vertigineuses de bois ont été détournées, parfois du bois non sinistré alors que celui-ci aurait dû être réservé à l'Usage, voire même à la reconstruction des cabanes détruites par le feu !
Le préjudice subi est considérable pour les Usagers qui, de surcroît, pâtissent de la perte de milliers de pins disparus dans les flammes !
Face à la violation flagrante de la Transaction de 1917 et pour dénoncer la soustraction frauduleuse du bois des Usagers, l'ADDUFU a saisi le Procureur de la République d'une plainte pour faits de vol.

Que dire de l'argument sur le défaut d'entretien et l'inaccessibilité de la Forêt Usagère ?
-D'autres forêts, cultivées et entretenues, dotées de larges pare-feu, ont brûlé davantage et plus rapidement .À titre de comparaison, à Landiras du 12 juillet au 14 août, en terrain plat couvert de routes, layons, cloisonnements et pare-feux, 21 200 ha ont brûlé, dont 6000 dans la seule nuit du 9 au 10 août !

-Il existe 240 kms de voies traversantes, certaines bitumées : pistes des pétroles, piste 214, RD 218, RD 112. Voies conformes à la carte du SDIS et opérationnelles.

-N'est-il pas étonnant que le SDIS et la DFCI semblent découvrir le 12 juillet la géographie particulière du Massif !
Dans une configuration où se succèdent dunes paraboliques et zones marécageuses, l'inaccessibilité des véhicules terrestres est évidente : cette question doit donc laisser la place à une réflexion sur l'adaptation des moyens de secours à ce type de reliefs.

Clairement, nos détracteurs ont profité de cette catastrophe pour remettre en cause le mode de gestion fixé

par les Baillettes et Transactions et dénigrer par médias interposés des règles « soi-disant moyen-âgeuses » qui font leur preuve depuis plus de 5 siècles !

C- LA GESTION DE L'APRES- INCENDIE

Dès que le feu a été déclaré éteint, l'ADDUFU s'est mise en ordre de marche :
Lors du rassemblement massif devant la Mairie, le 10 septembre, l'ADDUFU a rappelé ses priorités :

➢ **En premier lieu, application de la Transaction de 1917 pour la gestion post-incendie .**
Celle-ci prévoit :

1° L'immédiateté de la coupe des pins sinistrés et de leur vente comme bois d'oeuvre par adjudication au plus offrant.
De même, pour toutes les coupes effectuées par la DFCI depuis le 5 juillet, l'ADDUFU a demandé que les sommes perçues pour la vente des bois , propriété des Usagers, reviennent à la Caisse Syndicale.

2° Après l'évacuation des bois sinistrés, intervention des Usagers pour qu'ils récupèrent les rémanents comme bois de chauffage.
La Transaction de 1917 l'exprime dans ces termes **:** "Les branches, cimes et déchets seront réservés pour l'exercice du droit d'usage."

➢ **En second lieu, laisser faire la régénération naturelle**.

-L'ADDUFU n'a pas cessé de le rappeler à tous : Députée, Préfète, Maires, Syndics généraux, délégations d'élus...

- Mme la Députée nous a reçus le 19 septembre : elle nous a appris que l'ADDUFU serait auditionnée par la « Mission d'information sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers », mission dont elle est la rapporteure.

-A notre grande satisfaction, la Préfète a signifié par courrier aux Syndics généraux qu'il est de leur responsabilité pleine et entière de mettre en place les mesures de traitement des bois sinistrés sur le fondement de la transaction de 1917, laquelle emporte l'unanimité de tous les acteurs impliqués dans la gestion post-incendie.
L'ADDUFU ne peut que s'en réjouir, de même lorsque ceux-ci s'accordent pour rappeler « le caractère très particulier de la Forêt Usagère, de sa valeur patrimoniale, paysagère et environnementale » et pour dire que c'est une forêt unique , présentant une biodiversité remarquable, en site classé, qu'il est impératif de préserver.
-Mais à cela, L'ADDUFU ajoute : « A forêt exceptionnelle, traitement exceptionnel »
La préservation de cette forêt unique ne peut se faire que selon des principes de gestion forestière adaptés, intégrant le respect de la biodiversité et de la régénération naturelle.
Il est dommage que nos propositions n'aient pas été retenues :
➢Expertise sanitaire et marquage préalables des pins à couper pour éviter toutes coupes abusives.
➢Utilisation d'engins de faible portance, appropriés à la nature des sols et respectueux de la régénération en cours.
➢Nomination en urgence d'un garde, en application de la Transaction de 1917.
➢Mise en réserve de bois d'oeuvre pour l'Usage et pour la reconstruction des cabanes. Ceci répond au but commun que nous poursuivons tous, celui de conserver le maximum d'arbres.

-Avec le remplacement récent des syndics de propriétaires, un nouvel élan anime les Syndics Généraux et suscite l'espoir d'un dialogue constructif avec les Usagers.
Ceux-ci ont mis en place l'application concrète de ladite transaction et en particulier la procédure de vente par adjudication des bois sinistrés comme bois d'oeuvre
Les prescriptions du cahier des charges affichent de bonnes intentions. Celui-ci enjoint aux exploitants

de tenir compte des spécificités de la Forêt Usagère et de préserver au maximum les éco-systèmes de la façon suivante :
Respecter scrupuleusement les pins viables, la strate arbustive, les chemins d'exploitation
Ne pas circuler dans les parties saines du massif sauf nécessité impérieuse
Impacter le moins possible le milieu forestier
Maintenir sur place les houppiers démembrés

-L'ADDUFU prend acte de l'application de la Transaction de 1917. Cependant, elle estime qu'une extrême vigilance s'impose sur le déroulement des opérations.

2 - ANIMATIONS ET COMMUNICATIONS

➔ NOS VECTEURS DE COMMUNICATION (JOCELYNE BELLIARD)

Nous nous sommes munis d'un certain nombre d'outils pour faire connaître notre existence et nos actions à la population, à nos sympathisants, nos adhérents et nos militants.

- D'abord les permanences :

Elles se tiennent très régulièrement
-les 1ers samedis du mois au marché de La Teste de 10h à midi
-les 2èmes samedis du mois à Gujan-Mestras de 10h à midi à la maison de la culture 43 cours de Verdun
-les derniers samedis du mois à Cazaux de 10h à midi devant le bar-tabac le Cazautier.
Ce sont des rendez-vous essentiels de contacts directs, d'échanges, d'informations sur les droits d'usage et de nos actions entreprises, de nouvelles adhésions.

- Ensuite, le bulletin d'information trimestriel, ''l'Echo de l'Usage'' qui informe les adhérents de l'actualité de l'ADDUFU dans tous les domaines de son action.
C'est un lien de proximité et de relance pour nos actions.

- Les réseaux sociaux :

FACEBOOK
Nous avons complètement construit un nouveau compte et une nouvelle page Facebook qui est très vivante et très active.
Nous SOMMES PASSES DE 670 à 1600 « amis » sur notre compte et 474 abonnés sur notre page. Nous avons doublé notre audience en un an. Depuis l'incendie, la fréquentation augmente de façon conséquente. Cela confirme l'importance considérable qu'a la forêt usagère pour la population.
Tous nos évènements y figurent et les abonnés apprécient beaucoup nos actions, tant les actions revendicatives que les actions pédagogiques et patrimoniales.

Le SITE ADDUFU.ORG
Il a été complètement restructuré fin 2022.

➔ LES PUBLICATIONS

- Le livret sur la FU de Jean-Pierre Colin
Notre adhérent et bénévole JP Colin d'une créativité incroyable a mené et mène encore des travaux de fond d'une très grande utilité.
Son livret sur la forêt usagère du Captalat est d'une grande richesse et est très complet. Avec ce livret, vous saurez tout sur notre forêt et comme bonus, les QR CODES qui se trouvent au bas de nos 17 affiches du centenaire renvoient aux pages du livret sur le thème concerné ». Vous pourrez consulter le livret sur le site et vous y trouverez tous les documents pédagogiques que nous avons élaborés en direction des scolaires.
-Nous avons colorisé les cartes de Durègne et les affiches.

➔ LES ANIMATIONS EN 2022 :

✶ **Participation à l'Assemblée Générale du « Musée de la Gemme « à Lesperon (40).**

✶ **Exposition de Gujan-Mestras Environnement « Nature, beauté et fragilité », du 5 au 8 mai :** l'ADDUFU y a présenté les 18 panneaux de son Exposition itinérante.

✶ **Participation aux « Forums des associations » de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch, début septembre**

✶ **Conférence sur la Forêt Usagère, au MAAT d'Arcachon,** le jeudi 13 octobre 2022 , sur invitation de l'association « HTBA ».

✶ **La « Journée Verte » de Gujan-Mestras du samedi 12 novembre**

Comme chaque année, l'ADDUFU répond présent à cette animation. C'est l'occasion de rencontrer les usagers de Gujan-Mestras ainsi que les élus de cette ville.
Comme Mme le Maire s'y était engagée, ses services avaient mis un stand adapté à nos besoins, ce qui a permis la présentation des affiches du Centenaire de notre Association, et tous les documents graphiques sur la forêt usagère.

✶ **La Journée de l'Usage.**

En 2022, la 8ème édition de la Fête de l'Usage qui s'est tenue le dimanche 18 septembre , revêtait une dimension particulière : hanté par le passé récent du terrible incendie de juillet, ce rassemblement se devait de témoigner de la mobilisation massive des Usagers et de leur détermination forte à défendre le Massif Usager.
C'est l'occasion pour les 400 personnes venues de découvrir l'association, la scierie en fonctionnement et d'assister aux conférences.
Beaucoup de personnes se sont pressées à la conférence du matin sur les Droits d'Usage. Sujet qui a suscité de très nombreuses questions, et montré l'intérêt de l'assistance pour cette pratique de gestion séculaire.
Beaucoup de monde également au débat de l'après midi sur l'avenir de la Forêt Usagère et la gestion post-incendie, ponctué par les interventions d'experts scientifiques et forestiers,
Nous devons la réussite de cette fête grâce tout d'abord au concours des services techniques de la ville qui mettent à notre disposition un nombre important de barnums, tables, bancs et autres matériels dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Un grand merci à monsieur le Maire et ses équipes.
Nous sommes conscients des difficultés, pour eux, de satisfaire toutes les associations engagées dans cette même manifestation. Mais la volonté de tous permet de les surmonter.
Remerciements aussi au Comité des Fêtes de La Teste qui nous prête son matériel de restauration et nous aide à le transporter jusqu'au Natus.
Remerciements à tous les exposants et animateurs présents, qui contribuent également à la réussite de cette belle journée.
Sans oublier tous les bénévoles qui ont assuré un service remarquable.

➔« A L'ECOLE DE LA FORET USAGERE » : (JEAN PIERRE)

Nous avons tous le devoir de faire connaître au plus grand nombre ce fleuron de notre patrimoine local, mais surtout l'obligation de transmission aux jeunes générations sur qui nous comptons pour reprendre le flambeau car l'avenir de la Forêt usagère repose sur eux.
Peut-être contribuons -nous de la sorte à l'éveil des consciences pour la protection de la nature et à l'éclosion de vocations pour les métiers de la forêt ?

✶ **Des étudiants Savoyards en Forêt Usagère, le 5 avril 2022 : 1 classe de BTS Gestion forestière de l'ISETA d'Annecy**

✶ **Visite d'étudiants ingénieurs de Bordeaux Sciences Agro -Département Foresterie, le mercredi 21 septembre 2022**

✶ **L'accueil de la classe de 6ème scientifique du collège Henri Dheurle.**

✶ **L'accueil de 40 classes de CM1 du Captalat, soit 1000 écoliers, en forêt usagère.**

Notre association a pour but la défense des droits d'usage mais aussi la promotion de la Forêt Usagère. Nous pensons que la meilleure façon de la défendre c'est de la faire connaître, de la faire aimer et de transmettre ce patrimoine aux nouvelles générations.

Les objectifs que nous nous étions fixés ont été largement atteint. 40 classes de CM1 et CM2 ont été accueillies en 2022.Ce qui représente 1000 enfants.

Cette année scolaire, après les incendies, Une dizaine de bénévoles de l'ADDUFU accueillent les enfants à la scierie associative du Natus et non plus à la Cabane d'Arnnaud..

Voici le plan d'une journée type.

Tout d'abord, ils découvrent le sciage. Nous avons fait réaliser par Michel Dupouy, que nous remercions publiquement, une maquette pour montrer ce qu'est une panne, des chevrons des voliges, etc.

Une démonstration de gemmage, réalisée par Christian Gousset et d'autres bénévoles, leurs permet de découvrir la résine, la colophane, l'essence térébenthine, les outils et la vie des résiniers.

Ensuite Anne Marie Cubat fait une information sur l'apiculture, avec de magnifiques panneaux explicatifs. Les enfants posent beaucoup de questions et attendent avec impatience le moment où l'on goûte le miel.

Nous leur faisons découvrir et reconnaitre les plantes et les arbres de la forêt en leur faisant réaliser, un herbier, avec l'aide des maitres.

Puis vient l'heure tant attendue du pique-nique sorti du sac pour les enfants et les grillages au feu de bois pour les enseignants et les accompagnateurs. Moment très convivial d'échanges et de partage.

Après le repas nous leur proposons une course au trésor où ils restituent ce qu'ils ont appris le matin et découvrent le trésor qui est bien entendu le bois des usagers.

Ensuite c'est la chasse aux insectes de la forêt, avec notre bénévole spécialiste, passionné et passionnant, Amador Paul. Il faut les voir courir après les libellules avec les filets à papillons, récupérer des insectes, les observés grâce aux boites avec des loupes que nous avons achetées spécialement pour cet atelier qui leur plait énormément.

Enfin, pour terminer la journée nous leur proposons du Land-Art. Il s'agit de décorer avec des éléments naturels un carré de 2Mx2M. Les enfants courent partout pour chercher des feuilles, des morceaux de bois, des pignes, des fougères, etc. Les œuvres sont commentées par un bénévole et bien entendu applaudies par les copains. Voici quelques réalisations.

Chaque enfant repart avec une plaquette pédagogique qui a été conçu par des bénévoles et des enseignants. Ils peuvent ainsi discuter avec leurs parents de cette belle journée.

En effet c'est une journée bien remplie, très riche que les enseignants préparent en amont et exploitent après la sortie.

Nous avons mis à disposition des enseignants sur notre site des fiches « La Forêt Usagère expliquée aux enfants » que vous pouvez, vous-même, télécharger.

Voici donc notre bilan, nous en sommes fiers car l'objectif que nous étions fixés que tous les CM1 du Captalat découvrent tous les ans la Forêt Usagère est atteint. Merci à tous les bénévoles, merci au Conseil d'administration, à l'inspection pédagogique, aux municipalités de nous soutenir dans cette belle action de transmission de notre patrimoine et porteuse d'espoir pour nos enfants qui à leur tour défendront eux aussi les droits d'usage et notre Forêt Usagère.

3 - ACTIVITES DU POLE FORESTIER

Remerciements à Jean Claude Dupoy qui laisse la place à ...
JACQUES LEGLISE
Il est évident qu'à la scierie, l'année 2022 a été très courte. La production s'est arrêtée le 7 juillet. Il y a eu 87 demandes pour 169 m3 de bois distribués :

- Le Cap Ferret : 44,75 m3
- La Teste : 60 m3
- Gujan-Mestras : 64,25 m3.

Si on considère que nous étions à la moitié de l'année, on pouvait espérer 300 m3 pour celle-ci.
1 scieur et 2 bûcherons , sous statut d'auto-entrepreneur, assurent la production de la scierie.

En ce qui concerne les commandes, nous recevons la demande, nous la vérifions, nous la confions aux syndics usagers qui, avec l'accord des syndics propriétaires, vont marquer les pins ; ils seront enfin abattus pour la production. En cela, nous suivons exactement le régime des baillettes et des transactions.
Le fait nouveau, c'est le changement des syndics propriétaires qui désormais nous permet de travailler correctement avec eux.
Pour l'instant, les prélèvements de pins se font dans les zones impactées par l'incendie.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITES: Adopté à l'unanimité

2) RAPPORT FINANCIER 2022

FRANCIS BEGU ET ALAIN CALLEDE

Compte Résultat 2022	DEPENSES	RECETTES	
Adhésions/Dons (1266 adh.)	798,00 €	20 083,58 €	dernière relance (800) par courrier 1266 adh = 15,8€/adh - 281 nvelles adh
Intérêts Compte Livret		508,45 €	
Avoir GLOBAL BUREAU		206,89 €	
Frais Bancaire	79,07 €		timbres: CR AG2021,Echo de l'Usage, cartes invitations AG, FU personnalités
Frais postaux	1 190,86 €		
Fournitures Bureau	3 648,44 €		Achat imprimante Kyocera reconditionné contrat maintenace, frais d'impression
Création salle réunion	1 582,05 €		
Animation-communication	11 225,67 €	5 137,00 €	Journée Usage,conception nouveau site web, nouveau hébergeur, nouvelle plateforme de messagerie électronique, matériel manif PSG
livrets+cartes	1 594,60 €	1 801,00 €	200 livrets forêt usagère,60cartes Durègne
Frais Justice	5 078,50 €		dossiers LEMAIRE/ATHENOR;suivi incendies expertise forestière
Assurances	2 301,01 €		
Pôle Forestier Sciage	22 335,40 €		GROUPAMA engins.MAÏF multirisques, immobilier. MACIF Lada
P F Investissement	2 301,30 €		
P F Entretien	14 142,47 €		tronçonneuse thermique, cuve fuel inox
P F Energie(électricité,carburant)	6 687,32 €		
P F divers	252,67 €		Rectification des volants,entretien courant scie,manitou, tronçonneuses...entretien régulier par auto-entrepreneur
Pôle Forestier Sous-total	*45 719,16 €*	38 275,35 €	
	73 217,36 €	66 012,27 €	
Résultat exercice 2022		-7 205,09 €	

Le résultat négatif de l'exercice 2022 s'explique par l'inactivité de la scierie depuis juillet (voir différence Dépenses et recettes Pôle Forestier)

Bilan Comptable exercice 2022	ACTIF	PASSIF
COMPTE CHEQUE	2 413,35 €	
LIVRET CMSO	34 508,45 €	
CAISSE	324,18 €	
Réserve associative		44 451,07 €
Résultat exercice 2022		-7 205,09 €
Bilan comptabilité	37 245,98 €	37 245,98 €

Le bilan financier est validé sans observations par les vérificateurs aux comptes, Mmes Catherine Bordes et Le Grognec Anne Marie que nous remercions pour leur disponibilité.
Mme la Présidente sollicite l'adoption du rapport financier.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER : *Adopté à l'unanimité*

3) APPEL A CANDIDATURES DE VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2023
POUR VOTE

Après appel de la Présidente, l'assemblée adopte les candidatures de Mmes ***Catherine Bordes et Anne Marie Le Grognec***
Adopté à l'unanimité

4) MONTANT COTISATION 2023
POUR VOTE

Il est proposé à l'assemblée générale de maintenir le montant de la cotisation à 12,00 € minimum.
Adopté à l'unanimité

5) RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT ET ELECTION DES NOUVEAUX CANDIDATS
POUR VOTE

Statutairement, le conseil d'administration de l'ADDUFU comprend 21 membres.
A ce jour, **19** administrateurs le composent.
➢Les administrateurs ci-après figurent dans le tiers sortant qui doit être renouvelé en 2023 :
Francis BEGU- Pascal FUR- Michel GUERIN- Patrick LESCARRET- Christine PENY- Alain TREMOUILLERE
Michel GUERIN a fait savoir qu'il ne souhaitait pas se représenter .
Les 5 autres administrateurs du tiers sortant renouvellent leur candidature.

➢Deux administrateurs en fonction présentent leur démission : Claude PEETERS – Jean Philippe DENEUX.

En conséquence, cinq sièges d'administrateurs (sur les 21 sièges statutaires) sont à pourvoir.

➢Présentent leurs candidatures : MM. Jean Marc DESTABEAUX- Yves MARTI- Yves REZER SANDILLON

La présidente sollicite le vote de l'assemblée générale pour l'élection des :
- 5 membres sortant : Francis BEGU- Pascal FUR- Patrick LESCARRET- Christine PENY- Alain TREMOULLIERE

Adopté à l'unanimité

La présidente sollicite le vote de l'assemblée générale pour l'élection des :

- 3 nouveaux candidats : Jean Marc DESTABEAUX- Yves MARTI- Yves SANDILLON

Adopté à l'unanimité

La nouvelle composition du conseil d'administration est de **19 membres** :
Francis Bégu- Jocelyne Belliard- Alain Callède- Jean Pierre Colin- Jean Marc Destabeaux- Sébastien Devaux- Jean Claude Dupoy-Jean Fribourg-Pascal Fur- Christian Gousset- Robert Labat- Jacques Léglise- Yves Marti-Patrick Lescarret-Christine Peny-William's Pétro- Yves Rezer Sandillon- Alain Trémouillère-Pierre Vuilleumier

6) PERSPECTIVES ET PREVISIONS FINANCIERES POUR 2023

➔NOS OBJECTIFS POUR 2023 :

Comment s'annonce l'année 2023 ? En l'état actuel des circonstances, nous devons maintenir notre vigilance et nous préparer aux débats futurs sur l'avenir de la Forêt Usagère.
Malgré elle, notre Forêt usagère vit un moment charnière de son existence. Le poids terrible de ce tragique été 2022 pèse sur son avenir.

➢ DEFENDRE LE STATUT DE LA FORET USAGERE

Dès le rassemblement du 10 septembre, l'ADDUFU se pose la question :
QUEL AVENIR POUR LA FORET USAGERE ET LES DROITS D' USAGE?
Elle y répond ainsi :
« *L'avenir tient en ces mots : Baillettes et Transactions - Régénération naturelle* »

-L'ADDUFU plaide inlassablement pour le « maintien du statut juridique actuel » :
1° D'abord, les circonstances présentes ne doivent pas faire peser la moindre menace sur le régime de protection renforcée dont bénéficie le statut de la Forêt Usagère : Site classé depuis 1994, elle est intégrée au Réseau Natura 2000, identifiée comme « Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) » et dans le PLU, comme « Zone Naturelle Remarquable -Forêt Usagère (NRFU) ».

2° Ensuite, le maintien du statu quo se trouve conforté par le rapport de la mission interministérielle qui s'exprime en ces termes :
« Bien que les codes forestier, de l'environnement et de l'urbanisme s'appliquent à la forêt usagère comme à toutes les forêts du territoire de la République en tant que polices administratives spéciales, ils ***ne prévalent pas sur les Baillettes et Transactions. »***
Il en résulte que toute tentative d'expropriation ou de préemption, par une personne publique (Etat, Collectivités territoriales, Mairie...) ne peut que se heurter à la prééminence des BT mais également à l'obstacle juridique érigé par les Droits d'Usage, qui, toujours selon ledit rapport « *sont des droits civils fondés en titre , indivis et imprescriptibles, régis par les Baillettes et Transactions, qui* ***ne peuvent être ni abrogés ni cantonnés »***
Toute personne publique qui devient propriétaire en FU se trouve donc assujettie aux règles de gestion des Baillettes et Transactions et à l'autorité des Syndics Généraux.

-Pourquoi aujourd'hui défendre ce mode de gestion ?
Les Baillettes et Transactions fixent depuis le 15ème siècle les règles de gestion qui encadrent l'exercice de l'Usage.
Loin d'être archaïque, ce mode de gestion apporte des réponses aux défis de notre temps : écologiques, forestiers, économiques et sociaux :
1° Les Droits d'Usage ont instauré un modèle de gestion forestière durable, protectrice des éco-systèmes

forestiers et de la régénération naturelle du massif.
Aujourd'hui, ce modèle de gestion vertueuse a gagné l'adhésion des citoyens sensibles à la protection de l'environnement et au développement durable, et inspirent de plus en plus de jeunes forestiers.

2° Les Droits d'Usage sont aussi un modèle économique et social de référence :
-Sur le plan économique, illustration parfaite de la « théorie des Communs », ils concrétisent le partage d'une ressource naturelle au profit d'une communauté d'Usagers.
-Sur le plan social, ils apportent une aide appréciable aux Usagers en leur permettant de se fournir librement en bois de chauffage. Le bois d'oeuvre constitué par les pins vifs est à leur disposition sur simple demande, et grâce à la scierie associative, ils peuvent ainsi bénéficier d' un bois de construction à moindre coût.
Ce modèle social est à défendre plus que jamais, surtout aujourd'hui dans le contexte actuel de crise énergétique.

3° L'avenir de nos Droits d'Usage repose sur l'espoir d'un dialogue constructif et apaisé avec les nouveaux Syndics Généraux à qui les Baillettes et Transactions confèrent la responsabilité pleine et entière de gérer la Forêt Usagère L'ADDUFU se dit prête à travailler avec eux et à leur faire toute proposition pour le bon fonctionnement de l'Usage, comme par exemple la nomination d'un garde, mesure essentielle à nos yeux pour la bonne administration de la Forêt et des Droits d'Usage.

4° Le débat sur l'avenir de la Forêt Usagère et des Droits d'Usage se trouve relancé avec **la proposition de loi** déposée au Sénat, le 14 décembre, visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie
Pour l'essentiel, le texte propose la modification d'un certain nombre d'articles du Code Forestier dans la perspective globale de mise en place d'une stratégie nationale prenant en compte les conséquences du changement climatique dans la gestion des risques.
La Forêt Usagère, non assujettie au code forestier, n'est pas expressément désignée dans cette proposition de loi, mais n'est-elle pas visée par son article 22 ? En effet, pour limiter le nombre de parcelles non gérées et donc vulnérables au risque incendie, les sénateurs veulent instaurer au profit des communes un droit de préemption des parcelles forestières non dotées d'un document de gestion durable, à charge pour elles de les exploiter dans le cadre du régime forestier.
Faut-il s'en inquiéter ?
L'ADDUFU n'écarte aucun danger. La prééminence reconnue des Baillettes et Transactions constitue le seul vrai rempart contre toute tentative de remise en cause du mode de gestion de la Forêt Usagère.
Car, loin de figurer parmi les « parcelles non gérées » visées par la proposition de loi, celle-ci dispose de son « document de gestion durable », les Baillettes et Transactions, qui, depuis le 15ème siècle, ont instauré un modèle de gestion vertueuse, raisonnée et respectueuse des éco-systèmes forestiers et de la régénération naturelle du massif.
Pour convaincre, un long travail d'analyse juridique nous attend. Il faut rapidement s'atteler à la tâche car l'examen de cette proposition de loi doit intervenir d'ici la fin du 1er semestre 2023 !

➢ MAINTENIR LA MOBILISATION :

-Pour suivre l'évacuation des bois sinistrés :
Les entreprises sont arrivées mi-janvier. Il est impératif que les Usagers se mobilisent pour participer à la surveillance des travaux de coupe.

-Pour contrer toute tentative de vol de bois :
Car en effet, des coupes illégales ont été à nouveau commises récemment, sans lien avec les travaux post-incendie en cours d'exécution.
L'ADDUFU a très rapidement réagi et les coupes immédiatement arrêtées : un constat d'huissier a établi l'étendue des dégâts, et par sommation interpellative, l'entreprise a répondu qu'elle était intervenue sur ordre de la préfecture de la Gironde et que le chantier était suivi par le CRPF d'aquitaine et par la DFCI de Gironde. On peut constater sur le terrain que le chantier s'étend sur une centaine de mètres de large

dans une zone marécageuse et donc à protéger. L'entreprise prévoyait de couper sur 4 kms de long, de l'ancien camping du Cap du Moun jusqu'à la Nécropole du Natus.
Via notre Avocat, nous avons sollicité des informations complémentaires sur cette coupe abusive à la Préfecture et à la DFCI.

➢ **POURSUIVRE NOTRE MISSION D'INFORMATION ET DE TRANSMISSION : Jean-Pierre COLIN**

1° Nos actions d'information et d'animation continuent en 2023.

2° Nous comptons développer avec les écoles un nouveau projet que nous avons baptisé « Projet Colibri»
Vous connaissez tous la fable popularisée par Pierre Rhabi :
La forêt est en flammes et tous les animaux s'affairent pour éteindre l'incendie.
Même le petit colibri va au fleuve, met de l'eau dans son bec et vient jeter les quelques gouttes sur les flammes. On lui dit ça ne sert à rien ! Il répond : « Oui mais moi je fais ma part.
Donc l'idée est que dans chaque établissement scolaire les enfants fassent leur part pour le bien commun en faisant germer des graines et aillent en Forêt Usagère faire pousser les jeunes pousses dans une pépinière. Bien entendu, ce ne sont pas les enfants qui vont replanter la Forêt, mais ce projet ne vise qu'à les sensibiliser, n'est qu'une prise de conscience.
Nous avons rencontré les adjoints de La Teste chargés de la forêt et de l'éducation pour leur présenter le projet qu'ils vont soutenir activement.
Enfin nous avons signé avec l'Inspection pédagogique d'Arcachon une convention qui permettra à l'ADDUFU d'être agréée par l'Education Nationale.

➢ **PERSPECTIVES DU POLE FORESTIER (JACQUES LEGLISE)**

➔ **PREVISIONS FINANCIERES POUR 2023 : Francis BEGU, Alain CALLEDE**

Dépenses	2023	Recettes	2023
Adhésions	1 000,00 €	Adhésions	19 500,00 €
Frais bancaire	100,00 €	Intérêt Compte Livret	500,00 €
Fournitures bureau	4 500,00 €	Fournitures bureau	
Frais postaux	1 500,00 €	Frais postaux	
Communication	4 500,00 €	Communication	2 000,00 €
Animation	7 000,00 €	Animation	6 000,00 €
Avocat Huissier	7 000,00 €	Justice	
Assurances	2 400,00 €	Assurances	
Investissement matériel	2 000,00 €	Scierie	62 500,00 €
Entretien matériel	8 000,00 €		
Energie	12 000,00 €		
Prestation scieur	25 000,00 €		
Abattage débardage	15 000,00 €		
Frais bénévoles	500,00 €		
Total	90 500,00 €	Total	90 500,00 €

nbre adh x moyennne cotis 1300x15€/adh=19500
livrets FU + cartes
Journée Usage
Echo usage; impressions cartes, livrets;accompagt et maintenance site; frais hébergt site
FU, sorties scolaires
écorseuse
250 m3/an x 250€/m3
mise en conformité et sécurité appareillage électrique
énergie 2022 = + 6600 €
fourniture équipements de sécurité

➢ **LA PAROLE EST LAISSEE au** Représentant des Syndics généraux.

➢ **PLACE AUX QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.
La Présidente, Le Secrétaire,

Christine PENY Alain Trémouillères

Fin du compte rendu de l'assemblée générale.

Le 1er Mars 2023, les nouveaux membres du conseil d'administration se sont réunis pour élire le nouveau bureau.

<u>Le bureau élu est composé de</u> :

Présidente : Peny Christine
Vice président délégué :Jacques Léglise
Vice Présidents : Belliard Jocelyne, Philippe Pascal Fur, Gousset Christian
Trésorier :Bégu Francis *Trésorier-adjoint : Callède Alain*
Secrétaire : Trémouillères Alain *Secrétaire adjoint : Jean Marc Destabeaux*